

PARTICIPATION de la Commune à la FÊTE des Mères du 25 Mai 1952

Le MAIRE. - Vous savez qu'à l'occasion de la Fête des Mères du 25 Mai dernier le Comité local dont le Maire est Président a organisé une distribution de vêtements et de gâteaux. Malgré les dons généreux qui ont été faits, il manque une somme de DIX MILLE FRANCS (10.000 Fcs) pour solder toutes les dépenses.

Monsieur le Trésorier-Payeur consulté m'a autorisé à prélever cette somme sur les Dépenses Imprévues de l'exercice en cours.

Je soumetts cette question à votre approbation et vous demande de bien vouloir m'autoriser à prélever cette somme au Chap. XXXI - Art.1 "Dépenses Imprévues" de l'exercice en cours./.

Adopté à l'unanimité

*Lu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
M. Denis le 27 Juin 1952  
Le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé: Gavarrin*

*Approuvé  
M. Denis le 30 Juin 1952  
Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: Leroux*